

Cadre pour l'éducation de langue française

Ce cadre pour l'éducation de langue française décrit l'engagement que nous prenons d'offrir des programmes de langue française de grande qualité qui soient sensibles à la culture et à la langue et qui favorisent le bien-être et la réussite de tous les élèves. **L'enseignement en français langue minoritaire (FLM) et l'enseignement du français langue seconde (FLS)** consistent en des programmes bien particuliers et distincts et chaque programme exige des dispositifs de soutien qui correspondent à ses objectifs. La [politique sur l'éducation inclusive](#) de la Nouvelle-Écosse (2019) définit un mandat selon lequel il faut que tous les élèves disposent d'un accès équitable à des formes universelles de soutien quand on leur propose des activités d'apprentissage de grande qualité.

Il est essentiel de prendre conscience de l'importance d'un enseignement respectant les principes de la pédagogie en langue minoritaire pour arriver à renforcer l'identité culturelle des élèves acadiens et francophones. Le cadre pour l'éducation de langue française est censé fournir une structure qui renforce le milieu d'apprentissage pour les élèves et favorise la vitalité de nos communautés acadiennes et francophones. En outre, ce cadre est centré sur le développement de la sécurité linguistique de nos apprenants bilingues dans les deux langues officielles du Canada.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance prend les engagements suivants :

- Il attache de l'importance à l'éducation et à l'apprentissage en français et il tient compte de la variété des niveaux de compétence et d'aptitude dans plus d'une langue.
- Il reconnaît le droit qu'ont les parents acadiens et francophones d'exiger que leur enfant soit éduqué dans une école acadienne et la nécessité pour le programme d'études de doter les élèves de la capacité d'attacher de la valeur à la langue française et à leur identité culturelle acadienne ou francophone et de contribuer ainsi au développement, à la vitalité et au renforcement de leur communauté.
- Il offre à tous les élèves de la Nouvelle-Écosse l'occasion d'adopter les langues officielles du Canada, en leur apportant un soutien équitable et en proposant les services nécessaires à l'offre d'un programme de français de base et de possibilités de participer à un programme d'immersion française.
- Il tient compte du fait que les communautés des Mi'kmaq et des Gaëls se prévalent de leur propre patrimoine en exposant les élèves aux langues qui caractérisent leur culture.
- Il tient compte de l'utilité des compétences en multilinguisme pour préparer tous les élèves à profiter de la vie et à prendre en main leur destin en Nouvelle-Écosse en tant que citoyens du monde.

Notre vision de l'éducation en français pour TOUS les élèves de la Nouvelle-Écosse

Les élèves seront capables de communiquer et d'interagir avec assurance et efficacité en français avec leurs camarades, tout en acquérant les connaissances, les compétences et les façons de voir les choses dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie en société en tant que citoyens.

Selon la *Stratégie provinciale sur la littératie* de la Nouvelle-Écosse (2017), la « littératie est la fondation même de toutes les formes d'apprentissage ». Quand nous avons de bonnes compétences en littératie, nous sommes capables d'acquérir de nouvelles connaissances, de faire le lien avec le monde dans lequel nous vivons et d'utiliser ces connaissances. Pour les élèves de la Nouvelle-Écosse, l'apprentissage de la littératie consiste à comprendre le sens des choses, à créer de nouveaux sens, à établir des liens et à communiquer le sens des choses dans toutes sortes de contextes, notamment dans différentes langues. L'apprentissage d'une autre langue renforce les compétences de l'individu dans sa langue maternelle et représente un parcours qui se poursuit toute la vie durant. Il est non seulement crucial d'avoir des approches solides fondées sur la littératie dans l'apprentissage de sa langue maternelle, mais aussi vital de tenir compte de l'importance de la mise en avant d'approches fondées sur la littératie dans l'apprentissage d'une langue seconde.

Les personnes qui apprennent la langue améliorent leur capacité de communiquer en s'appuyant sur les compétences qu'elles ont acquises et en participant à des interactions chargées de sens dans divers contextes. Le [Cadre européen commun de référence pour les langues](#) (CECR) du Conseil de l'Europe (2020) aide les apprenants et leurs enseignants à mettre en évidence les compétences qu'ils ont acquises, à prendre conscience de leurs progrès et à rester motivés quand il s'agit de parler français.

La mise en place de partenariats avec la communauté est un aspect essentiel de l'éducation en français langue maternelle, parce que ces partenariats offrent aux élèves l'occasion de se reconnaître dans leur communauté acadienne ou francophone. Elle favorisera l'offre d'activités d'apprentissage authentiques en français, qui sont essentielles pour progresser et se développer dans l'apprentissage de la langue. Les partenariats communautaires contribueront à façonner l'identité culturelle des élèves et à leur donner le sentiment de pouvoir être fiers de leur communauté et d'avoir leur place dans cette communauté et dans le monde au-delà de cette communauté.

Il faut que les éducateurs et leurs communautés mettent en place des partenariats favorisant le développement des compétences en langue française, afin de renforcer la sécurité linguistique et la maîtrise des compétences de base, qui permettront à nos élèves de bien communiquer en français à l'échelon local, provincial, national et international. Pour susciter une impression de pertinence et faire percevoir les liens, il faut donner à nos élèves, dans tous les programmes en français, la possibilité de voir où et comment le français se manifeste dans leur communauté.

Nous concerterons nos efforts en vue d'aider les élèves à développer leurs forces et à surmonter leurs difficultés dans les programmes éducatifs de langue française, tout en étant sensibles à la culture et à la langue, en acceptant avec respect et soutien les identités culturelles de tous les élèves et en reconnaissant la valeur de leur vécu et de leur vision du monde.

Programmes éducatifs de langue française dans les écoles de la Nouvelle-Écosse

<p>Le programme de français langue maternelle (FLM), offert par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), qui est le seul conseil scolaire francophone de la province, est destiné aux élèves d'origine acadienne ou francophone selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Vous trouverez à la page « Inscription » du CSAP les critères d'admission pour l'inscription dans une école du CSAP.</p>	<p>Les programmes de français langue seconde (FLS) sont offerts dans tous les centres régionaux pour l'éducation (CRE). Ces programmes comprennent un programme de français de base et un programme de français renforcé (immersion française et français intégré) et ils permettent aux élèves d'acquérir des compétences en langue seconde dans les domaines de l'écoute, de l'expression orale, de la lecture et de l'expression écrite en français, avec des méthodes d'enseignement axées sur les interactions et les conversations. Le niveau de maîtrise du français de l'élève augmente en fonction du temps qu'il y consacre et du niveau d'intensité de l'enseignement en français. Il est possible d'évaluer le niveau de maîtrise du français de l'élève à l'aide du site Web « Quel est mon niveau de bilinguisme? ». Les programmes de FLS permettent tous aux élèves d'apprendre à apprécier la langue française et la culture francophone à l'échelon local, national et international. Quel que soit le programme de FLS que l'élève aura suivi, il sera prêt à suivre un programme de français langue seconde au postsecondaire.</p>		
<p>Ce programme de FLM offre aux élèves une éducation de qualité en français dans des écoles publiques, en cherchant à développer leur identité culturelle dans un contexte minoritaire.</p>	<table border="1"><tr><td data-bbox="548 1012 982 1509"><p>Le programme de français de base (y compris celui de français intensif) est un cours obligatoire de la 4^e à la 9^e année et il est disponible en tant qu'option de la 10^e à la 12^e année. Les CRE ont l'obligation d'offrir un programme de français de base à tous les élèves et la province les encourage à proposer le programme de français intensif à tous les élèves de 6^e année.</p></td><td data-bbox="989 1012 1417 1509"><p>Ce sont les CRE eux-mêmes qui décident s'ils souhaitent mettre en place des programmes d'immersion française et de français intégré et qui fixent le niveau scolaire auquel ces programmes commencent.</p></td></tr></table>	<p>Le programme de français de base (y compris celui de français intensif) est un cours obligatoire de la 4^e à la 9^e année et il est disponible en tant qu'option de la 10^e à la 12^e année. Les CRE ont l'obligation d'offrir un programme de français de base à tous les élèves et la province les encourage à proposer le programme de français intensif à tous les élèves de 6^e année.</p>	<p>Ce sont les CRE eux-mêmes qui décident s'ils souhaitent mettre en place des programmes d'immersion française et de français intégré et qui fixent le niveau scolaire auquel ces programmes commencent.</p>
<p>Le programme de français de base (y compris celui de français intensif) est un cours obligatoire de la 4^e à la 9^e année et il est disponible en tant qu'option de la 10^e à la 12^e année. Les CRE ont l'obligation d'offrir un programme de français de base à tous les élèves et la province les encourage à proposer le programme de français intensif à tous les élèves de 6^e année.</p>	<p>Ce sont les CRE eux-mêmes qui décident s'ils souhaitent mettre en place des programmes d'immersion française et de français intégré et qui fixent le niveau scolaire auquel ces programmes commencent.</p>		

À l'issue de la 12^e année, les élèves auront les aptitudes suivantes :

- Ils auront un niveau élevé de maîtrise du français langue maternelle et auront adopté une attitude positive vis-à-vis de la langue et de la culture françaises.
- Ils auront leur place dans la culture francophone et ils se reconnaîtront dans la communauté francophone.
- Ils maîtriseront l'anglais.
- Ils seront en mesure de faire des études postsecondaires et de travailler en français, en anglais ou dans les deux langues.
- Ils sauront apprécier les autres langues et cultures et participer à la vie dans leur communauté au Canada ou ailleurs dans le monde.

À l'issue de ces cours de français de base, les élèves auront les aptitudes suivantes :

- Ils ont des compétences de base en français, qui leur serviront de base pour développer leur bilinguisme.
- Ils auront leur place dans une culture bilingue et sauront la comprendre et l'apprécier.
- Ils maîtriseront l'anglais.
- Ils seront en mesure de vivre, de travailler et de faire des études postsecondaires en anglais ou de poursuivre leurs études en français.
- Ils sauront comprendre et apprécier les autres langues, cultures et communautés au Canada et à travers le monde.

À l'issue du programme d'immersion française, les élèves auront les aptitudes suivantes :

- Ils maîtriseront le français et auront adopté une attitude positive vis-à-vis du bilinguisme.
- Ils auront le sentiment d'avoir leur place dans une culture bilingue et en auront une compréhension et une appréciation d'une grande profondeur.
- Ils maîtriseront l'anglais.
- Ils seront en mesure de vivre, de travailler et de faire des études postsecondaires en français, en anglais ou dans les deux langues.
- Ils sauront comprendre et apprécier les autres langues, cultures et communautés au Canada et à travers le monde.

Cadre pour l'éducation de langue française et résultats attendus

Cadre		Résultats attendus
Accès équitable aux programmes en français	Promotion, recrutement, intégration et fidélisation des apprenants dans les programmes de FLM et de FLS	<p>Proposer des activités, des stratégies et des ressources facilitant le travail de tous les membres du personnel scolaire dans l'offre des programmes en français et les doter des moyens de travailler collectivement pour mettre en évidence et éliminer les obstacles entravant le bien-être et la réussite de tous les élèves.</p> <p>Renforcer les occasions pour les catégories d'élèves qui ne sont traditionnellement pas bien représentées, notamment pour les élèves ayant des besoins spéciaux, de participer aux programmes d'immersion française.</p>
Offre de programmes – Possibilités de suivre une éducation en français	Accès à divers programmes et diverses approches et ressources pédagogiques adaptées au programme de FLM et à l'enseignement du FLS et maintien à jour, mise au point ou enrichissement de ces programmes, approches et ressources	Renforcer les possibilités pour tous les élèves de faire leurs études en FLM ou en FLS, avec un engagement à honorer et à respecter l'identité culturelle et linguistique et le système de connaissances de chaque élève.
Réussite scolaire des apprenants – Mesurer la réussite	Qualité de l'apprentissage effectué par les élèves de FLM et de FLS	<p>Définir des objectifs ciblés et des indicateurs en vue d'évaluer les compétences en langue française par rapport au CECR.</p> <p>Inclure le point de vue et les choix des élèves afin de les aider à réaliser leurs objectifs en français.</p>

<p>Milieus d'apprentissage positifs et enrichis</p>	<p>Enrichissement culturel des milieux d'apprentissage</p> <p>Mise en valeur, aux yeux des élèves étudiant le français, des liens entre leur milieu d'apprentissage et la communauté</p> <p>Développement de l'identité française de l'élève dans sa communauté et dans la société</p>	<p>Offrir aux élèves de nombreuses occasions de développer et de renforcer leurs compétences en français, à l'aide de divers contextes, avec un engagement à honorer et à respecter l'identité culturelle et linguistique et le système de connaissances de chaque élève.</p> <p>Mettre au point des stratégies reconnaissant la valeur de l'apprentissage du français en tant qu'outil d'épanouissement personnel, intellectuel et social dans un environnement où les élèves ont le sentiment d'avoir leur place, de voir leur identité mise en avant, validée et enrichie et d'être en sécurité et les bienvenus dans l'apprentissage du français, ainsi que dans tous les autres aspects de leur apprentissage au quotidien.</p>
<p>Enseignement et structures de soutien de grande qualité</p>	<p>Mise au point et offre de formations pour le personnel (en formation initiale et en formation continue)</p> <p>Mise au point de programmes adaptés aux programmes de FLM et de FLS</p> <p>Recrutement et fidélisation d'employés qualifiés et spécialisés</p>	<p>Renforcer les possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants en vue de proposer un enseignement de qualité et inclusif en français langue maternelle et de français langue seconde.</p> <p>Mettre en œuvre un système de dispositifs de soutien et contrôler l'efficacité de ces dispositifs pour ce qui est de l'apprentissage ou de l'éducation en français, en s'appuyant sur des données objectives concernant les forces et les besoins des élèves.</p>

<p>Recherche et recherche-action</p>	<p>Recherches sur l'apprentissage et l'enseignement et diffusion des connaissances ayant des répercussions sur l'apprentissage en FLM et en FLS</p>	<p>Mobiliser tous les partenaires qui s'engagent à travailler collectivement pour réaliser les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en évidence et éliminer les obstacles empêchant l'utilisation de pratiques équitables et sensibles à la culture et à la langue pour contribuer à la réussite des élèves et à leur bien-être au sein des programmes de FLM et de FLS • mettre en évidence et évaluer les pratiques actuelles dotant les élèves des moyens de se développer sur le plan culturel et d'atteindre leur plein potentiel pour ce qui est de leur maîtrise de la langue • déterminer les répercussions et corrélations d'une pratique de l'éducation inclusive sur l'apprentissage en FLM et en FLS
--------------------------------------	---	---

Bibliographie

- CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Charte canadienne des droits et libertés*, article 23 : « Droits à l’instruction dans la langue de la minorité », Ottawa (Ontario), Gouvernement du Canada, 1982. Sur Internet : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>
- CONSEIL DE L’EUROPE. Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), Strasbourg (France), Conseil de l’Europe, 2020. Sur Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/level-descriptions>
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. « Quel est mon niveau de bilinguisme? », Halifax (Nouvelle-Écosse), Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020. Sur Internet : <https://sites.google.com/gnspes.ca/bilinguisme/accueil?authuser=0>
- . *Politique sur l’éducation inclusive*, Halifax (Nouvelle-Écosse), Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2019. Sur Internet : <https://sites.google.com/gnspes.ca/inclusiveeducation-mtss-ns>
- . *Stratégie provinciale sur la littératie*, Halifax (Nouvelle-Écosse), Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2017. Sur Internet : <https://www.ednet.ns.ca/docs/nsprovincialliteracystrategyfr.pdf>